

## Création de S.A.R.L. - Attestation de blocage du capital social

La banque ci-après :

CCM CAEN VENOIX 15 AVENUE HENRY CHERON 14000 CAEN

déclare et atteste avoir reçu la somme de 5 000 €.

Mme LECONTE Noémie et Mr LE TERRIER Martin , gérants de la société SARL 2L ENERGIE , S.A.R.L. actuellement en cours de formation dont le siège social se situe 1 CHEMIN DU PRIEURE TOURNAY SUR ODON 14310 VAL D ARRY, déclarent sous leur seule responsabilité, que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital correspondant aux apports en numéraire, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des associés.

1er associé	Mr LE TERRIER Martin
Nombre de parts	250
Montant versé	2 500 €
2e associé	Mme LECONTE Noémie
Nombre de parts	250
Montant versé	2 500 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. A défaut de ce certificat, elle pourra être débloquée, conformément à l'article L223-8 du code de commerce :

- soit entre les mains du mandataire qui sera désigné par l'ensemble des associés,
- soit sur décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 31 mars 2026

Le déposant  
("lu et approuvé" + signature)

JST06

Lu et approuvé  
Leconte Noémie Gérante  
Lu et approuvé  
LE TERRIER Martin Gérant

